



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/03/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 MARS 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

36

DATE DE LA CONVOCATION

12 mars 2012

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Attribution du marché relatif à la 2^{ème} tranche de travaux de cristallisation du château du Monteil au Vicomte

Le Président rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2011, le Conseil communautaire avait validé l'avant-projet définitif et le plan de financement de l'opération relative à la deuxième tranche de travaux de cristallisation du château de Pierre d'Aubusson au Monteil au Vicomte (ouvrage I.S.M.H XIIIème siècle).

Le Président rappelle que le projet a pu être précisé suite à une étude archéologique, avec relevés topographiques et sondages, et qu'il concerne la cristallisation et la mise en valeur de vestiges résiduels sur l'emprise foncière mise à disposition par la Commune du Monteil au Vicomte à la Communauté de communes.

Le Président rappelle que les travaux ont été estimés à 103 508,72 € HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre et qu'un suivi archéologique du chantier est obligatoire. Celui-ci sera assuré par la société EVEHA (87-Limoges).

Le Président informe qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une procédure adaptée, selon les articles 26-II et 28 du code des marchés publics. Un avis d'appel public à concurrence a été publié au BOAMP et au journal La Montagne. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 13 mars 2012-17 h 00.

Le Président explique qu'il s'agit d'un marché unique, non alloti, qui comprend des travaux d'échafaudage et de maçonneries - pierre de taille.

3 sous-postes de travaux principaux composent le marché :

- travaux pour installation de chantier ;
- travaux préparatoires (dont nettoyage plate-forme du corps de logis), échafaudages ;
- consolidation, cristallisation des parties en élévation (épinés Sud-Ouest, Nord-Ouest et corps de logis).

Ce chantier, en raison des contraintes de restauration, de sécurité et au regard de l'intérêt archéologique du site évalué dans le cadre de l'étude préalable, nécessite des compétences et moyens spécifiques. La visite du site était obligatoire par les candidats pour établir leur offre.

9 dossiers de consultation ont été retirés. 2 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis : SARL GODIVIER (87-Veyrac) et BLANCHON (87-Limoges).

Le Président rappelle les critères de sélection des offres, énoncés au règlement de consultation et pondérés :

- Le prix (50%).
- La valeur technique (50%)

L'équipe de maîtrise d'œuvre a fourni un rapport d'analyse des offres sur la base des critères de sélection pondérés.

Sur la base de celui-ci, le Président propose au Conseil de retenir l'offre de l'entreprise BLANCHON d'un montant total de 102 547,13 € HT, prix conforme aux travaux demandés au CCTP, légèrement inférieur à l'estimation, et qui a fourni un mémoire technique très complet, à la hauteur des travaux délicats à réaliser sur le site.

Le Président rappelle que le démarrage du chantier est prévu pour mai 2012 pour une durée de 4 mois dont une préparation de 15 jours en avril.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, considérant l'analyse des offres, effectuée par l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Décide d'attribuer le marché relatif à la deuxième tranche des travaux de cristallisation du château de Pierre d'Aubusson au Monteil au Vicomte à l'entreprise BLANCHON, pour un montant total de 102 547,13 € HT, soit 122 646,37 € TTC.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché à l'entreprise BLANCHON.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 22 mars 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD